

---

**8.7. RUE DES HÉRONS – CESSION DE RUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – OCTROI DU MANDAT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une cession de rue sur la rue des Hérons;

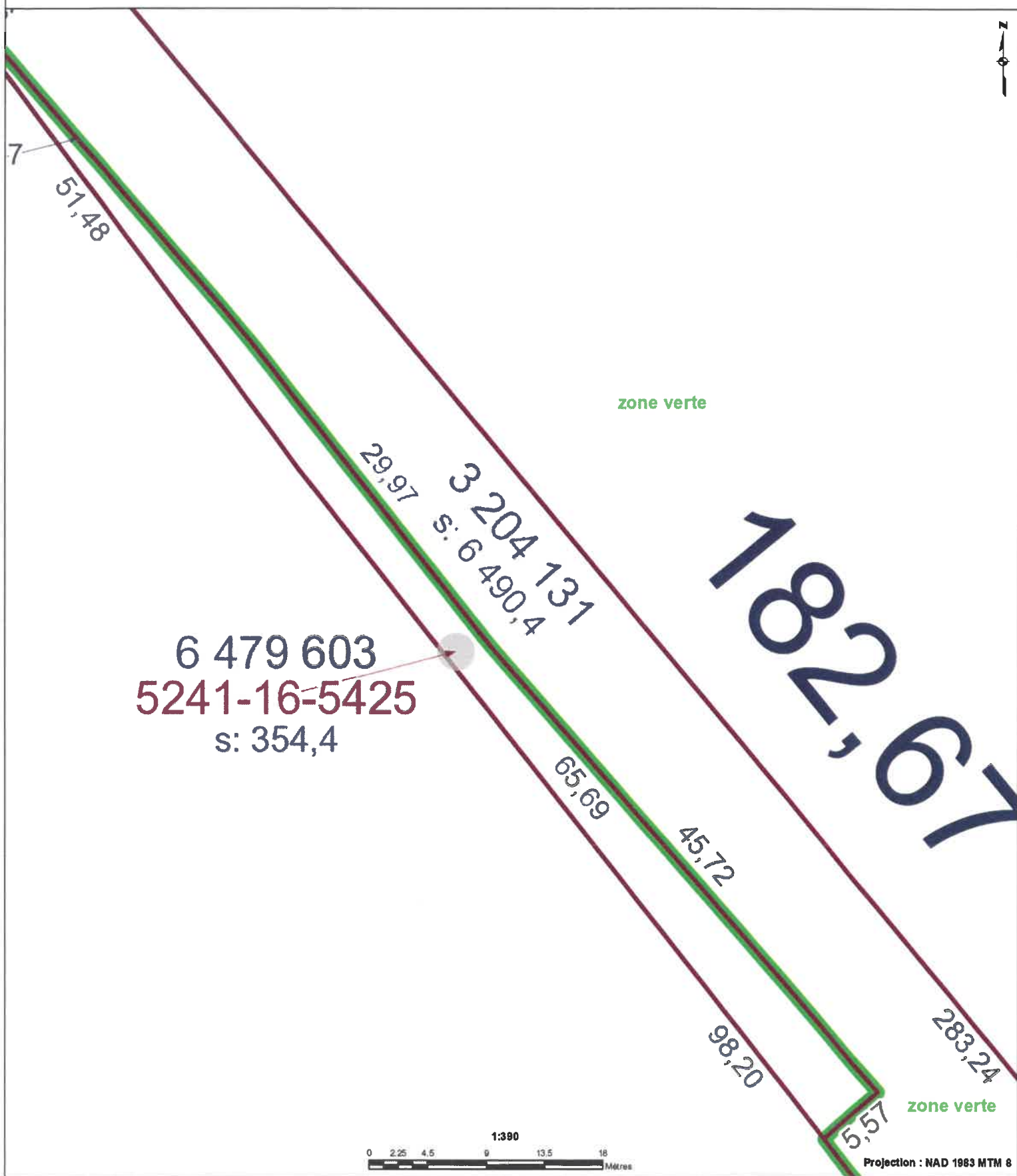
Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

QUE le conseil approuve la cession de rue à intervenir sur la rue des Hérons;

QUE le conseil octroie le mandat à M<sup>e</sup> Félix Mathieu, pour la préparation de l'acte notarié, comprenant la cession du lot numéro 6 479 603, actuellement propriété de la compagnie Gestion M.G.B. inc., pour un montant de 1 400 \$, incluant les taxes et les frais de publication au registre foncier;

QUE le conseil autorise la greffière à signer tous les documents en lien avec ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce mandat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil.



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la MRC des Maskoutains et sont destinées à usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La MRC des Maskoutains ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la ville de Saint-Pie. Données produites par : Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.. Date de la dernière mise à jour : 2024-01-11



Le système d'information géographique est diffusé par : **GOnet**  
 © Groupe de géomatique AZIMUT Inc., 1988 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 4 mars 2024 à 16:51:25

Auteur : Annick Lafontaine



77, rue Saint-Pierre  
 Saint-Pie, Québec J0H 1W0  
 Téléphone : 450 772-2488 Télécopieur : 450 772-2233  
 CÉ : st-pie@villest-pie.ca  
 www.villest-pie.ca